

Dons et Réduction impôts

13-07-2009

Dernière mise à jour : 30-07-2009

Le 6 juillet 2009

L'ACIPE reconnue d'Intérêt général

pour ses activités de protection de l'environnement par la Direction des Services Fiscaux de la Vienne.

Les Dons effectués soit par les Particuliers soit par les Entreprises ouvrent droit à réduction d'impôts

Devenez donc "Sympathisants"
